

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - André MOLINO - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 007-1085/15/BC

■ Approbation d'une convention relative à la participation de Marseille Provence Métropole à l'organisation de la Semaine Economique de la Méditerranée du 4 au 7 novembre 2015 à Marseille

DPEATSV 15/13363/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La neuvième édition de la Semaine Economique de la Méditerranée se déroulera dans La Villa Méditerranée à Marseille du 4 au 7 novembre 2015.

La Semaine Economique de la Méditerranée est une initiative partenariale qui propose de favoriser pendant une semaine à Marseille des rencontres entre entreprises, institutions, représentants de la société civile afin d'échanger et de débattre sur les grands enjeux économiques dans les pays de la Méditerranée et de l'Orient.

Organisée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Ville de Marseille, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence et le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International, la Semaine Economique de la Méditerranée est coordonnée par l'Office de Coopération Economique pour la Méditerranée et l'Orient (OCEMO).

**Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015**

L'OCEMO a pour but de valoriser les partenariats locaux et régionaux en participant à la convergence des économies et des orientations sociales de l'espace euro-méditerranéen. De même, elle met en place des actions communes permettant de mieux connaître ce territoire et de renforcer les modalités de coopération dans le cadre du processus euro-méditerranéen de Barcelone. L'OCEMO est implanté à Marseille dans les locaux de la Villa Valmer.

Cette année, la Semaine Economique de la Méditerranée a pour objectif d'offrir un espace de rencontres, d'échanges et de débats sur le développement des villes et territoires dans le bassin méditerranéen et sur l'impact économique qui en découle, de favoriser et initier des partenariats entre les acteurs économiques des différentes rives de la Méditerranée, de mettre en lumière les axes de développement et les freins auxquels ces villes peuvent être confrontées. Sans oublier d'encourager les échanges de bonnes pratiques en mettant en valeur des métropoles ayant réussi leur transition.

Les objectifs de la Semaine économique 2015 sont de se positionner comme un événement majeur pour les acteurs de la Méditerranée (entreprises, aménageurs, collectivités, associations économiques...), d'encourager les coopérations et les partenariats Nord/Sud entre acteurs méditerranéens au service du développement des relations économiques : au niveau des entreprises, des institutions et de leurs partenaires et de promouvoir le rôle des acteurs du territoire de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur (collectivités, entreprises, aménageurs, clusters, etc).

Le thème général de cette neuvième édition de la Semaine Economique de la Méditerranée est :

« Villes et territoires, leviers de développement économique en Méditerranée »

En 2000, la population urbaine des pays méditerranéens était composée à 64 % d'urbains. Elle est passée de 154 millions en 1970, à 274 millions en 2000. Les dernières projections élaborées tablent sur une population urbaine totale de 75 % soit 378 millions en 2025.

Ces villes sont devenues le moteur du développement économique et représentent des lieux de connectivité, de créativité, d'innovations et jouent un rôle essentiel dans le développement et l'équilibre des territoires.

De plus en plus confrontées aux problématiques liées à la transition urbaine, les villes du bassin méditerranéen sont au cœur de nouvelles politiques d'aménagement et doivent se rassembler autour d'un « projet fédérateur » pour s'affirmer en tant qu'acteur. Elles doivent également mobiliser des groupes sociaux, des institutions, des partenaires privés et publics et des citoyens pour stimuler la formation, la productivité, l'innovation, et améliorer les compétences du capital humain, sans oublier de réduire l'impact du changement climatique.

C'est autour de ces sujets que la Semaine Economique de la Méditerranée proposera d'axer les réflexions de cette Semaine Economique de la Méditerranée 2015.

La présence de représentants politiques français et étrangers et les interventions d'experts reconnus garantissent la qualité des débats et l'attractivité de la Semaine Economique de la Méditerranée.

En 2014 la manifestation a réuni plus de 3 000 participants et une quarantaine d'organismes partenaires issus de 17 pays des deux rives de la Méditerranée et a généré plus de 160 articles de presse.

Le budget prévisionnel de la Semaine Economique de la Méditerranée est de 258 500 euros.

Les dépenses se répartissent en :

- Marketing / Communication / Presse	▪ 99 200 euros
- Organisation logistique :	▪ 40 200 euros
dont Agence d'organisation d'évènements	40 000 euros

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Signalétique	200 euros
-Autres	▪ 11 600 euros
- Coordination (Personnel affecté, gestion...)	▪ 35 000 euros
- Valorisation des contributions volontaires	▪ 72 500 euros
dont Partenariat presse	40 000 euros
Mise à disposition Villa Méditerranée (Région Paca)	30 000 euros
Autres	2 500 euros
Total dépenses : 258 500 euros	

Les recettes proviennent des partenaires suivants :

- Ville de Marseille :	50 000 euros
- Région PACA :	60 000 euros
- EPAEM :	25 000 euros
- CCIMP :	12 000 euros
- MPM :	20 000 euros
- MAE :	19 000 euros
- Contributions volontaires en nature valorisées	72 500 euros

Total recettes : 258 500 euros

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la Semaine Economique de la Méditerranée.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

**Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015**

Est attribuée une subvention de 20 000 euros à l'Office de Coopération Economique pour la Méditerranée et l'Orient (OCEMO) pour l'organisation de la Semaine Economique de la Méditerranée.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'Office de Coopération Economique pour la Méditerranée et l'Orient (OCEMO) fixant les conditions d'attributions de cette subvention.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Communauté Urbaine- Ligne 6743: Subventions exceptionnelles de fonctionnement- Sous-Politique B 330- Fonction 090.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué - Développement
économique - Zones d'Aménagement Concerté

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Patrick BORÉ

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER